

Gabriela Rohrer

Fil conducteur pour la formation postgraduée clinique

Aide-mémoire élaboré par les jeunes pour les jeunes – et les moins jeunes

Prologue

La plupart des étudiants en médecine ont de la peine à imaginer une vie après l'examen d'Etat jusqu'au moment où ils doivent postuler pour la première fois. Malgré le titre de docteur décroché au huitième semestre, nombreux sont ceux qui n'ont auparavant jamais pris la peine de se pencher sérieusement sur leurs propres projets d'avenir, ni même de consulter les informations mises en ligne par l'ISFM sur la Règlementation pour la formation postgraduée ou sur la marche à suivre pour acquérir un titre de spécialiste. Le choix du premier poste obéit souvent au critère du «moindre choc clinique». C'est ainsi que l'ex-étudiante se retrouve bientôt dans le service de chirurgie ou de médecine d'un petit hôpital, au sein duquel elle apprend à maîtriser le travail hospitalier, elle s'efforce de ne pas achever les patients, et où, après le premier service de garde, elle commence à réaliser qu'elle fait vraiment partie du corps médical. Deux ou trois ans plus tard, à l'orée de la trentaine, elle se pose avec toujours plus d'insistance la question «que faire plus tard?» Après avoir enfin choisi sa spécialité, elle constate avec effroi que la procédure d'obtention du titre désiré demande d'acquérir les certificats FMH de la spécialité, ou encore qu'une grande partie de la formation postgraduée déjà accomplie ne compte pas dans le cursus. Madame le docteur se voit dans l'obligation de repartir pour un ou plusieurs tours supplémentaires alors que l'horloge biologique avance (oh là! trente ans et toujours pas mariée).

Contrairement à de nombreux pays voisins, la Suisse ne compte pas d'établissements chargés du troisième cycle de médecine et chacun doit planifier lui-même son cursus et rechercher les attestations nécessaires. Cette situation pose problème à de nombreux candidats au titre. L'ISFM doit initialement refuser 50% des demandes de titres parce qu'elles ne correspondent pas aux conditions requises. On peut aussi imputer aux difficultés de planification la prolongation des études en Suisse: les hommes suivent en moyenne 7 à 8 années de formation postgraduée et les femmes 8 à 9, au lieu des 5 années exigées. Cet article est conçu comme un petit guide pour tous les médecins visant l'obtention du titre de spécialiste en médecine interne générale (MIG).

Principes

Le programme de formation postgraduée en MIG demande d'effectuer 5 années d'activité médicale, dont au moins 3 en MIG. Ces trois années sont qualifiées de formation postgraduée de base. Elles doivent comprendre 2 années en milieu hospitalier (au minimum une année dans un établissement de catégorie A) et 6 mois en milieu ambulatoire. S'y ajoutent 3 mois de service d'urgence au sein d'un établissement de formation postgraduée en MIG ou dans un établissement de formation postgraduée accrédité en médecine d'urgence comme l'Hôpital de l'île à Berne (catégorie

IV). Pour contourner l'année dans un hôpital de catégorie A, on peut pratiquer pendant une année dans le service ambulatoire d'une policlinique de catégorie 1 (policliniques universitaires) et passer les deux autres années hospitalières dans un hôpital de plus petite taille.

Il est prescrit de changer d'établissement au minimum une fois et d'accomplir au moins 18 mois de formation postgraduée en médecine générale en Suisse.

Ensuite il reste les deux années de formation secondaire, où le choix est vaste. Bon nombre de domaines étrangers à la discipline sont pris en compte jusqu'à concurrence d'une année. Une période d'activité scientifique ou de service militaire allant jusqu'à 6 mois peut figurer au cursus. Rien n'empêche évidemment de consacrer la formation postgraduée secondaire exclusivement à la médecine interne générale. Qu'elle soit réalisée à l'hôpital ou au cabinet médical, cette formation sera reconnue à part entière. Il faudra néanmoins prêter attention à la durée maximale prise en compte pour chaque site de formation postgraduée. On peut par exemple opter pour 3 années d'assistantat au cabinet médical pour autant qu'elles soient effectuées dans trois cabinets différents.

Le futur spécialiste en MIG se doit donc d'accomplir au moins 6 mois de MIG en ambulatoire, mais il n'est pas obligé de passer une année dans une discipline étrangère. Au sein du cursus, les possibilités sont très variées, et l'ordre des postes de formation peut être déterminé librement. La formation postgraduée peut être intégralement suivie à temps partiel (au minimum à 50%).

Pour obtenir le titre de spécialiste en MIG, le médecin doit, en parallèle à son activité clinique, publier un travail scientifique en tant qu'auteur ou coauteur dans un journal révisé par des pairs, ou alors passer une thèse de doctorat. Il est tenu de suivre un cours de médecine d'urgence (voir les listes officielles de la SSMI et de la SSMG) et de participer à des manifestations de formation postgraduée d'une valeur de 24 crédits (cf. les listes précédentes). Et il faut bien sûr réussir l'examen de spécialiste.

Vous trouverez une version détaillée du programme de formation postgraduée et de nombreux liens utiles (liste des établissements de formation postgraduée, résultats de l'enquête annuelle auprès des médecins assistants etc.) sur le site web de la FMH/ISFM. Prévoyez un peu de temps pour vous orienter sur le site, par ex. un moment tranquille pendant le service. Votre patience sera récompensée par une foule d'informations susceptible de vous stimuler, voire même de vous faire rire.

A quoi faut-il penser avant tout?

Pour bien organiser sa formation postgraduée, il faut savoir tout d'abord ce que l'on veut atteindre. Quel délai s'accorde-t-on pour acquérir le titre de spécialiste? Dans combien de temps et dans quel type de cabinet veut-on s'installer? En ville, ou plutôt à la campagne? Ambitionne-t-on toujours un poste de chef de clinique à l'hôpital? Pourquoi ne pas envisager une carrière universitaire? Quelles sont les branches supplémentaires qui m'intéressent tout particulièrement? Quelle part de mon activité vais-je vouer à la pé-

En Suisse, chacun doit lui-même planifier son cursus et rechercher les attestations nécessaires

diatrie, à la gynécologie ou à la psychiatrie lorsque je serai installée en cabinet médical? Sans oublier la question cruciale de la maternité. Si oui, quand? Et comment intégrer une grossesse dans ma planification? Comment envisager la reprise de la vie active après une absence maternité prolongée? Malheureusement, le conseil de carrière et le mentorat en milieu éducatif ne sont pas encore très répandus en Suisse. Le site www.academic-mentoring.ch présente une vue d'ensemble des programmes actuels. Certains hôpitaux proposent également des conseils de carrière sans engagement. Un entretien ciblé avec un médecin cadre peut éventuellement permettre de faire un bon pas en avant.

Choix du poste

Au moment de postuler, il vaut mieux avoir une idée précise sur ce qui motive le choix de tel ou tel établissement et sur les compétences que l'on souhaite y développer. La formation a-t-elle pour objectif d'initier en douceur, de consolider des connaissances déjà acquises ou de combler des lacunes? Lors de l'entretien d'embauche, il faut exprimer ses souhaits ouvertement. Cela permet de faire le point sur les attentes mutuelles et d'éviter des déceptions ultérieures.

Avant de signer le contrat de travail, il faut absolument mettre au clair quelle sera la durée de formation postgraduée reconnue pour l'établissement choisi. Certains hôpitaux proposent exclusivement des postes de 18 ou de 24 mois dont seuls 12 mois seront pris en compte (par ex. si l'on veut accomplir une année dans une discipline étrangère comme la chirurgie ou dans certaines cliniques de catégorie C ou D pour la MIG). Dans ce cas, il faut s'assurer de pouvoir résilier le contrat avant son terme moyennant un délai de préavis. Dans les établissements de petite taille, il vaudrait mieux aviser ses supérieurs à temps de l'intention de démissionner après une année. Sinon les problèmes risquent de se reporter sur les collègues de travail. Si la période à passer dans le site de formation dure plus d'un an, on prendra soin de demander un entretien d'évaluation après une année et de le faire attester sur le certificat FMH. Les entretiens d'embauche et de clôture et les relevés de situation ne sont encore pas entrés dans l'usage courant et doivent généralement faire l'objet d'une demande de la part de la personne concernée. Il n'en demeure pas moins qu'on y a droit au même titre qu'à un certificat de travail et à un certificat FMH établis conformément à la réalité.

Certificats de formation FMH

Les certificats FMH attestent, à l'intention de l'ISFM, la durée de formation postgraduée passée dans un établissement accrédité. Il faut toujours les faire signer par le directeur de l'établissement, qui n'est pas nécessairement le supérieur ayant signé le contrat de travail. Prenons le cas suivant: une médecin assistante en MIG voudrait profiter, dans le cadre de son contrat, de transiter par le département ambulatoire d'oncologie du même hôpital pendant trois mois. Il vaut alors mieux vérifier à l'avance si cet hôpital est reconnu à titre de formation postgraduée en oncologie médicale. Dans l'affirmative, c'est le directeur du département d'oncologie qui atteste le certificat FMH, et ces trois mois comptent en tant que formation postgraduée secondaire en oncologie; s'il n'est pas reconnu, c'est le directeur de MIG qui signe l'attestation et ces trois mois seront comptés à titre de MIG hospitalière. Le nouveau titre de spécialiste n'autorise plus la comptabilisation de la consultation spécialisée en tant que MIG ambulatoire.

Autre exemple: pour que le service d'urgence accompli en tant qu'assistante en chirurgie aux urgences interdisciplinaire d'un hôpital régional soit comptabilisé, je dois faire signer le certificat FMH par le directeur de l'établissement de formation postgraduée en MIG. Si je le fais attester par le directeur de la section chirurgicale de l'établissement de formation, la période de formation est comptée comme une année passée dans une autre discipline, malgré le fait que j'aie suivi les mêmes patients que ma collègue inscrite à titre de MIG. En cas de doutes sur l'accréditation d'un établissement pour la formation postgraduée, l'ISFM propose gracieusement de l'aide. Le site web de la FMH/ISFM permet de vérifier son cursus à la rubrique «demandes et plans de FP» et de faire confirmer par écrit la prise en compte des périodes de formation. Cette démarche s'avère particulièrement utile si l'on envisage de se faire engager à l'étranger.

Formation postgraduée secondaire

La formation postgraduée secondaire comporte un certain nombre d'écueils. Deux ans ne suffisent pas pour traverser une multitude de disciplines au gré des envies et des intérêts. Les disciplines passionnantes ou utiles pour la future carrière ne manquent pas. Comme solution à ce dilemme, le programme de formation postgraduée prévoit des emplois de six mois dans les «petites disciplines». La durée de ces emplois devrait suffire à atteindre les objectifs de formation dans ces domaines. L'idée paraît excellente,

mais elle n'est pas si facile à réaliser. Les hôpitaux qui engagent des assistants venant d'une autre discipline pour six mois seulement ne sont pas nombreux. Si toutefois l'on réussit à obtenir un tel poste, on risque d'avoir à accomplir, même si l'on a bien terminé sa formation (de base) de médecin, toutes les tâches ingrates. Les activités très convoitées, en policlinique ou en station d'urgences, sont fréquemment réservées aux assistants se formant dans la discipline même. Pour cette raison, certains cantons proposent des postes de rotation avec finance-

ment spécial pour les médecins de famille en formation. On trouve par exemple ces postes de formation de haut niveau à l'Hôpital universitaire de Zurich et à l'Hôpital cantonal de St-Gall. Mais attention: il arrive souvent que les cantons asservissent leurs prestations financières à l'obligation de s'établir dans un cabinet médical après un certain délai. Le médecin qui refuse de s'y astreindre peut se trouver dans l'obligation de rembourser des sommes considérables allant jusqu'à plusieurs dizaines de milliers de francs. Il en va de même des postes d'assistantat au cabinet médical financés par les cantons. On peut trouver une bourse d'emplois régulièrement mise à jour et fort utile sur le site www.praxisassistentz.ch de la Fondation pour la Promotion de la Formation en Médecine de Famille (FMF). De toute manière, il est vivement recommandé aux médecins de famille en formation de passer une année d'assistantat en cabinet. Il n'existe pas de meilleur endroit pour se préparer au «choc de la pratique». Et même les internistes hospitaliers en formation ne sauraient que profiter de ce coup d'œil sur les platebandes du voisin.

Cursus modèles

Les cursus offrent d'innombrables variations. Lorsqu'il doit décider entre plus de cinq à sept possibilités, le citoyen moyen ne sait plus où donner de la tête. La commission de formation postgraduée s'est donc attelée à l'élaboration de cursus modèles pour les médecins de famille et les internistes hospitaliers en formation. Ces

Au moment de postuler, il vaut mieux avoir une idée précise sur les compétences que l'on désire développer.

modèles serviront de soutien à la planification et ne revêtent aucun caractère obligatoire. Citons également à ce sujet l'excellent article de PrimaryCare du n°15/2010 «Le nouveau programme de formation postgraduée en médecine interne générale»¹.

Le logbook électronique, à vos côtés et à votre service?

Il ne suffit pas de planifier et de suivre la formation postgraduée, il faut encore en consigner les justificatifs. L'époque où les certificats FMH étaient téléchargés en format pdf, remplis par le candidat et signés par le médecin-chef sans y regarder de bien près appartient au passé. En novembre dernier, le nouveau logbook électronique est arrivé sur le réseau. Il constituera désormais un facteur important de l'assurance de la qualité en matière de formation postgraduée. La version actuelle sera encore complétée et remaniée. Par exemple, les objectifs d'étude spécifiques à la médecine de famille seront élaborés pour chaque discipline. Quelques clics de souris suffiront à générer un catalogue d'objectifs d'étude et à y noter ses propres résultats. Le logbook deviendra ainsi un mentor virtuel indiquant ce qui nous reste à étudier. Il faudra également y consigner les mini-CEX et les DOPS dont la réalisation est exigée pour qu'un site de formation postgraduée soit reconnu par le programme de formation postgraduée. Ces procédures d'évaluation liées au poste de travail seront introduites peu à peu ces prochaines années. Elles ne sont pas obligatoires pour l'obtention du titre de spécialiste. Cependant, si sur la base des données figurant dans les logbooks, l'ISFM doit constater que la réalisation des mini-CEX est insuffisante ou incorrecte, le médecin formateur devra en subir certaines conséquences. L'ISFM prend note également de séries de cas où les objectifs d'étude ne sont pas atteints, et il peut engager des mesures si nécessaire. De cette manière, l'ISFM devrait pouvoir compter sur une amélioration de la qualification des établissements de formation postgraduée. Pour obtenir le titre de spécialiste, il suffit simplement de remplir les certificats FMH obligatoires et la déclaration des établissements de formation postgraduée.

Il faut chercher quelque peu pour trouver le lien vers le login dans le site de l'ISFM. Tous les membres de la FMH ont reçu il y a quelque temps leurs données d'accès par courrier postal. Les non-membres, ainsi que les candidats qui ont perdu leurs données d'accès ont la possibilité de les demander auprès de l'ISFM. Il suffit pour cela d'être inscrit au registre des professions médicales.

Cette inscription est automatique après la réussite de l'examen d'État. Les collègues étrangers doivent faire reconnaître leur diplôme de médecin avant d'être inscrits à ce registre, automatiquement eux aussi. La qualité de membre de la FMH n'oblige pas le candidat à tenir un logbook électronique. Une fois que l'on a trouvé le login et les données d'accès, il vaut la peine de consacrer un peu de temps à la lecture du mode d'emploi du logbook. Même si l'on est capable de configurer soi-même son i-phone, il faudra s'exercer un peu avant de manipuler couramment le logbook. L'ISFM reçoit volontiers les remarques à ce sujet, afin d'éliminer le plus rapidement possible les maladies de jeunesse de ce système. D'ici la fin 2012, tous les médecins assistants en formation postgraduée en MIG devraient avoir effectué leur enregistrement dans le logbook électronique.

Autres sources d'information

Nous avons ainsi fait un tour d'horizon des principales questions concernant la formation postgraduée. Mais il faut garder à l'esprit que même la meilleure planification ne suffit pas à écarter tous les obstacles. Il ne faut pas se décourager lorsque tout ne fonctionne pas du premier coup. En cas de soucis, de besoin d'aide ou de craintes, les Jeunes médecins de premier recours Suisses vous assistent volontiers par des conseils pratiques (www.jhas.ch). S'il s'agit de questions plus objectives, on peut s'adresser à tout moment directement à l'ISFM. Le deuxième congrès des Jeunes médecins de la JHaS aura lieu le 31 mars 2012 à Soleure. Il comprendra un atelier sur le thème de la formation postgraduée (www.jhas.ch).

Au fait, si vous vous êtes toujours demandé ce que représente cet acronyme barbare d'ISFM (SIWF en allemand), vous pouvez trouver une réponse vous-mêmes sur la toile – en sachant que l'accès au site français passe par l'acronyme allemand www.siwf.ch ... ;-)

Correspondance:
Dr Gabriela Rohrer
Flurweg 22a
3250 Lyss
[Gabrielarohrer\[at\]bluewin.ch](mailto:Gabrielarohrer[at]bluewin.ch)

¹ http://www.primary-care.ch/pdf_f/2010/2010-15/2010-15-255.pdf